



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Isère

Vous avez reçu des soins à l'étranger durant vos vacances, vos études ou un déplacement professionnel ?

**DEMANDEZ LA PRISE EN CHARGE  
DE VOS SOINS À L'ÉTRANGER  
DEPUIS VOTRE COMPTE AMELI !**

# COMMENT DEMANDER LE REMBOURSEMENT DE VOS SOINS EFFECTUÉS À L'ÉTRANGER ?



1. Connectez-vous sur  
votre **compte ameli**

2. Rendez-vous dans la  
rubrique **Mes Démarches** >  
Demander un remboursement  
de soins à l'étranger

3. Renseignez les  
informations concernant  
les **soins reçus**



4. Téléchargez les **pièces justificatives** demandées



*Attention : veillez à garder les documents durant 5 ans en cas de contrôle de l'Assurance Maladie.*

## POURQUOI UTILISER LE TÉLÉSERVICE ?

- Accessible n'importe où et 7/7j
- Gain de temps avec la dématérialisation
- Simplicité : faites votre demande en quelques clics
- Temps de traitement raccourci par rapport à une demande en version papier



## LAISSEZ-VOUS GUIDER :

Notre tutoriel détaillé :



Notre tutoriel vidéo :

